

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le quinze du mois de juillet, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 09 juillet 2026, sous la Présidence de M. SABY François Régis, Maire.

Présents : SABY François-Régis ; RUEL Pascal 1^{er} adjoint ; VALLA Sophie 2^{ème} adjointe ; BARRALON Jean-Paul 3^{ème} adjoint ; TOURON Christine 4^{ème} adjointe ; Jean-Paul GIBERT, André SAGNOL, Chantal VOCANSON, , Brice AULAGNON, Céline LARDON, Amandine GRANADOS, Alain SANIEL, Alain POULENARD, Sabine CANAUD-BEDIGIS

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Procuration : Françoise DOS SANTOS VILAR

Absents excusés :

APPEL DES PRESENTS

M. le Maire fait procéder à l'appel des Conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Amandine GRANADOS est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

1 : Approbation procès-verbal du 23 juin 2026

M. le Maire indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le dernier procès-verbal du dernier Conseil qui a été transmis à tous les Conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 (Votes pour 15).

2 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'entreprendre les travaux pour la réalisation d'un parking à l'entreprise Linamar.

D'adopter le plan de financement suivant :

- Subvention amendes de police : 40 000€ HT
- Fonds propres : 29 800 € HT

De solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Département de la Haute Loire

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

3 : Tarif de la cantine scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Fixe à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, le prix du repas pris à la cantine à 3.95€ pour le repas enfant et à 4.85 € pour le repas adulte.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

4 : Résultat consultation réhabilitation école publique, cantine et théâtre lot 14 électricité

Sur proposition du Maire

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Décide d'attribuer le marché du lot n°14 à l'entreprise Electro ondaines
- Autorise le Maire à signer le marché public avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant et notamment les éventuels avenants.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

5 : Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter un bureau d'étude en vue de la modification n°1 du PLU

Sur proposition du Maire

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

-Autorise Monsieur le Maire à solliciter le bureau d'étude spécialisé Campus développement afin d'établir des propositions techniques et financières pour la réalisation de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

-Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette consultation et à signer tout document relatif à cette phase préparatoire.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, sous réserve de la décision ultérieure du Conseil municipal concernant le choix du prestataire et le lancement effectif de la procédure

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

M. le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi d'adjoint administratif.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de créer un emploi d'adjoint administratif, pour occuper les missions suivantes : Accueil téléphonique et physique, État civil, urbanisme, cimetière de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 372 à raison de 21 heures hebdomadaires, à compter du 01 octobre 2026

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Questions diverses

Les élus décident de reporter le feu d'artifice initialement prévu le dimanche 19 juillet à une date ultérieure.

Le comité des fêtes cherche des bénévoles pour la sécurité du défilé du samedi 18 juillet, Chantal VOCANSON, Amandine GRANADOS et Christine TOURON se proposent.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance

Amandine GRANADOS



Le Maire

François Régis SABY



